

Adhesive spray permanent

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Adhesive spray permanent
Nom chimique
Type de produit Mélange
Code produit KF11026
UFI : US00-801H-2009-FRKV

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes - Adhésifs, produits d'étanchéité

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

INTERACTION

Jean-Baptiste de Ghellincklaan 23, box 101
9051 Gent Belgique
Téléphone : +32 9 380 8248; +32 9 380 8249
info@interaction-connect.com

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

Poison Control Centre (Austria)
Tel. No.: +43 1 406 4343

Antigif Centrum Centre Antipoisons (Belgium)
Tel. No.: +32 070 245 245

National Toxicology Centre, Hospital for Active Medical Treatment and Emergency Medicine "N.I.Pirogov"
(Bulgaria)
Tel. No. / fax: +359 2 9154 233

Poison Control Centre (Croatia)
Tel. No.: +385 1 234 8342

Toxicological Information Centre (Czech Republic)
Tel. No.: +420 224 919 293 / +420 224 915 402

Poison Control Hotline (Denmark)
Tel. No.: +45 82 12 12 12

Poisoning Information Centre (Estonia)
Tel. No.: +372 794 3794 (or 16662 national)

Poison Information Centre (Finland)
Tel. No.: +358 09 471 977

ORFILA (INERIS) (France)
Tel. No.: +33 (0) 1 45 42 59 59

Health Toxicological Information Service (Hungary)
Tel. No.: +36 80 20 11 99

Poison Centre (Iceland)
Tel. No.: +354 543 2222

Adhesive spray permanent

CAV Milano Niguarda Ca' Granda (Italy)

Tel. No.: +39 02 66101029

CAV "Osp. Pediatrico Bambino Gesù" Dip. Emergenza e Accettazione DEA

Tel. No.: +39 06 68593726

Valsts Toksikoloģijas centrs, Saindēšanās un zāļu informācijas centrs (Latvia)

Tel. No.: +371 670 42473

The State Medicines Control Agency (SMCA), Poison Information Bureau (PIB) (Lithuania)

Tel. No.: +370 5 236 20 52

Mater Dei Hospital (Malta)

Tel. No.: +356 2545 0000

National Poisons Information Centre (NVIC) (Netherlands)

Tel. No.: +31 (0) 30 274 8888

Mental Health Helpline (Norway)

Tel. No.: +47 22 59 13 00

Instituto Nacional de Emergência Médica (Portugal)

Tel. No.: +351 213 303 271

Biroul RSI si Informare Toxicologica (Romania)

Tel. No.: +40 021 318 3606

National Toxicological Information Centre (NTIC) (Slovakia)

Tel. No.: +421 2 5477 4166

Toxicology Information Service (Spain)

Tel. No.: +34 91 562 04 20

Swedish Poisons Information Centre (Sweden)

Tel. No.: +46 08 331231

Emergency Action (United Kingdom): Emergency phone number when using this product Tel. No.: +370 682 54054 (phone number is available from 8 am - 10 pm/ Monday-Friday; Kaunas, Lithuania).

In the event of a medical enquiry involving this product, please contact your doctor or local hospital accident and emergency department.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Aerosol 1	Aérosol - Catégorie 1

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : Danger

Adhesive spray permanent

Pictogrammes des risques



Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/le récipient dans un centre de traitement agréé conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Phrases EUH

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
--------	---

2.3 - Autres dangers

Substance PBT. - Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

matière vPvB. - Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
butane	n°CAS : 106-97-8 Numéro d'identification UE : 601-004-00-0 N°CE : 203-448-7	>= 45 - < 50	Flam. Gas 1 - H220 Press. Gas	Non applicable
propane	n°CAS : 74-98-6 Numéro d'identification UE : 601-003-00-5 N°CE : 200-827-9	>= 20 - < 25	Flam. Gas 1 - H220 Press. Gas	Non applicable
acétone, propane-2-one, propanone	n°CAS : 67-64-1 Numéro d'identification UE : 606-001-00-8 N°CE : 200-662-2	>= 5 - < 10	Eye Irrit. 2 - H319 Flam. Liq. 2 - H225 STOT SE 3 (H336) - H336	Non applicable

Adhesive spray permanent

Nom chimique	No	%	Classe(s)	Concentration spécifiques
Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes	n°CAS : 64742-49-0 Numéro d'identification UE : 649-328-00-1 N°CE : 927-510-4	>= 5 - < 10	Aquatic Chronic 2 - H411 Asp. Tox. 1 - H304 Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 3 (H336) - H336	Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des mesures de premiers secours

<u>En cas d'inhalation</u>	- Veiller à un apport d'air frais.
<u>Après contact avec la peau</u>	- Se laver immédiatement avec: Eau - En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.
<u>Après contact avec les yeux</u>	- Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. - En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.
<u>En cas d'ingestion</u>	- Rincer la bouche abondamment à l'eau. - NE PAS faire vomir.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<u>Symptômes et effets - En cas d'inhalation</u>	- Aucune information disponible.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec la peau</u>	- Aucune information disponible.
<u>Symptômes et effets - Après contact avec les yeux</u>	- Aucune information disponible.
<u>Symptômes et effets - En cas d'ingestion</u>	- Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- En cas de suspicion d'intoxication, s'adresser immédiatement au Centre national d'information sur les poisons, numéro de téléphone d'urgence voir section 1.4.
- Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyens d'extinction

<u>Moyens d'extinction appropriés</u>	- ABC-poudre - Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre d'extinction
<u>Moyens d'extinction inappropriés</u>	- Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<u>Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</u>	- Les vapeurs de ce produit sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol; risque de retour de flamme au contact avec une source d'inflammation à distance. - Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
---	---

Adhesive spray permanent

- Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion.

Produits de décomposition dangereux

- Dioxyde de carbone (CO2)
- Monoxyde de carbone

5.3 - Conseils aux pompiers

- Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.
- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Utiliser un équipement de protection personnel.
- Assurer une aération suffisante.
- Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Eloigner toute source d'ignition.

Pour les secouristes

- Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement

- Aucune information disponible.

Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Rincer abondamment avec de l'eau.

Techniques inappropriées

- Aucune information disponible.

6.4 - Référence à d'autres rubriques

- Evacuation: voir rubrique 13
- Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

- Éviter de: Contact avec les yeux
- Éviter de: Contact avec la peau
- Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.
- Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés.
- Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

Adhesive spray permanent

- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
- Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- Aucune information disponible.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.
- Conserver sous clé.
- Stocker séparément emballages et matériaux inflammables.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

butane (106-97-8)	
IOELV TWA mg/m3 (UE)	1450 mg/m3
IOELV TWA ppm (UE)	600 ppm
acétone, propane-2-one, propanone (67-64-1)	
IOELV TWA mg/m3 (UE)	1210 mg/m3
IOELV TWA ppm (UE)	500 ppm

DNEL / PNEC

acétone, propane-2-one, propanone (67-64-1)			
Type	Valeur	Utilisateur	Effet
DNEL long terme par voie orale (répété)	62 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systémique
DNEL aigu par inhalation	2420 mg/m3	Travailleurs	Systémique
DNEL long terme par inhalation	1210 mg/m3	Travailleurs	Systémique
DNEL long terme par inhalation	200 mg/m3	Consommateurs	Systémique
DNEL long terme dermique	186 mg/kg bw/day	Travailleurs	Systémique
DNEL long terme dermique	62 mg/kg bw/day	Consommateurs	Systémique
PNEC eaux, eau douce	10.6 mg/l		
PNEC eaux, eau de mer	1.06 mg/l		
PNEC eaux, libération périodique	21 mg/l		
PNEC sédiment, eau douce	30.4 mg/kg		
PNEC sédiment, eau de mer	3.04 mg/kg		
PNEC sol	33.3 mg/kg		
PNEC station d'épuration (STP)	100 mg/l		

8.2 - Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Assurer une aération suffisante.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Lunettes avec protections sur les côtés
- DIN EN 166
- Porter des gants appropriés.

Adhesive spray permanent

- EN ISO 374
- Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.
- Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.
- Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.
- Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<u>État</u>	Liquide	<u>Aspect</u>	Aérosol
<u>Couleur</u>		<u>Odeur</u>	caractéristique
Seuil olfactif		Aucune donnée disponible	
pH		Aucune donnée disponible	
Point de fusion		Aucune donnée disponible	
Point de congélation		Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition		< -20 °C	
Point éclair		< -20 °C	
Taux d'évaporation		Aucune donnée disponible	
inflammabilité		Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosivité		2.5 % Vol.	
Limite supérieure d'explosivité		15 % Vol.	
Pression de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité de la vapeur		Aucune donnée disponible	
Densité relative		Aucune donnée disponible	
Densité		0.617 g/cm3	
Solubilité (Eau)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Ethanol)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Acétone)		Aucune donnée disponible	
Solubilité (Solvants organiques)		Aucune donnée disponible	
Log KOW		Aucune donnée disponible	
Température d'auto-inflammabilité		> 200 °C	
Température de décomposition		Aucune donnée disponible	

Adhesive spray permanent

Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules

Taille des particules	Aucune donnée disponible
-----------------------	--------------------------

9.2 - Autres informations

Teneur en COV	544.229 g/l
Energie minimale d'ignition	Aucune donnée disponible
Conductivité	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Risque d'un éclatement du récipient. Risque d'un éclatement du récipient.

10.4 - Conditions à éviter

- Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
- Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

10.5 - Matières incompatibles

- Comburant, fortes

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LC50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité : Substances

Adhesive spray permanent

acétone, propane-2-one, propanone (67-64-1)	
LD50 oral (rat)	5800 mg/kg
LD50 dermal (rabbit)	> 7426 mg/kg
LC50 inhalation vapours (rat)	76 mg/l
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes (64742-49-0)	
LD50 oral (rat)	> 5840 mg/kg
LD50 dermal (rat)	> 2920 mg/kg
LC50 inhalation vapours (rat)	> 23.3 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

Mutagenicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancerogénité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

11.2 - Informations sur les autres dangers

- Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

EC50 48 hr crustacea	Aucune donnée disponible
LC50 96 hr fish	Aucune donnée disponible
ErC50 algae	Aucune donnée disponible
ErC50 other aquatic plants	Aucune donnée disponible
NOEC chronic fish	Aucune donnée disponible
NOEC chronic crustacea	Aucune donnée disponible
NOEC chronic algae	Aucune donnée disponible
NOEC chronic other aquatic plants	Aucune donnée disponible

Toxicité : Substances

Adhesive spray permanent

acétone, propane-2-one, propanone (67-64-1)	
EC50 48 hr crustacea	8800 mg/l
LC50 96 hr fish	5540 mg/l < V < 11000 mg/l
ErC50 other aquatic plants	2100 mg/l
NOEC chronic crustacea	2212 mg/l
NOEC chronic algae	430 mg/l < V < 530 mg/l
Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cycloalkanes (64742-49-0)	
LC50 96 hr fish	18.27 mg/l
ErC50 algae	13.56 mg/l
ErC50 other aquatic plants	31.9 mg/l
NOEC chronic crustacea	2212 mg/l
NOEC chronic algae	3.034 mg/l

- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 - Persistance et dégradabilité

Demande biochimique en oxygène (DBO)	Aucune donnée disponible
Demande chimique en oxygène (DCO)	Aucune donnée disponible
% de biodégradation en 28 jours	Aucune donnée disponible

- Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)	Aucune donnée disponible
Log KOW	Aucune donnée disponible

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6 - Propriétés perturbant le système endocrinien

12.7 - Autres effets néfastes

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

<u>Méthodes de traitement des déchets</u>	- L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
<u>Evacuation des eaux</u>	- Aucune information disponible.
<u>Précautions particulières à prendre</u>	- Aucune information disponible.

Adhesive spray permanent

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU ou numéro d'identification

<u>Numéro ONU (ADR)</u>	:	UN1950
<u>Numéro ONU (RID)</u>	:	UN1950
<u>Numéro ONU (ADN)</u>	:	UN1950
<u>Numéro ONU (IMDG)</u>	:	UN1950
<u>Numéro ONU (IATA)</u>	:	UN1950

14.2 - Désignation officielle de transport de l'ONU

<u>Nom d'expédition des Nations unies (ADR)</u>	:	AÉROSOLS
<u>Nom d'expédition des Nations unies (RID)</u>	:	AÉROSOLS
<u>Nom d'expédition des Nations unies (ADN)</u>	:	AÉROSOLS
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IMDG)</u>	:	AÉROSOLS
<u>Nom d'expédition des Nations unies (IATA)</u>	:	AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

Adhesive spray permanent

ADR Classe(s) de danger pour le transport : 2
ADR Code de classification: : 5F
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 2
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 2
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 2
Pictogrammes



Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 2
Pictogrammes



14.4 - Groupe d'emballage

Groupe d'emballage :
Groupe d'emballage (RID) :
Groupe d'emballage (ADN) :
Groupe d'emballage (IMDG) :
Groupe d'emballage (IATA) :

14.5 - Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Adhesive spray permanent

ADR

<u>ADR Code de classification:</u>	:	5F
<u>ADR Dispositions particulières</u>	:	190+327+344+625
<u>ADR Quantité limitée (LQ)</u>	:	1L
<u>Quantités exceptées ADR</u>	:	E0
<u>Instructions d'emballage ADR</u>	:	P207 LP200
<u>Dispositions spéciales d'emballage ADR</u>	:	PP87 RR6 L2
<u>Dispositions pour l'emballage en commun ADR</u>	:	MP9
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Code-citerne ADR</u>	:	
<u>Dispositions spéciales citernes ADR</u>	:	
<u>Véhicule pour le transport en citerne</u>	:	
<u>ADR catégorie de transport</u>	:	2
<u>ADR code de restriction en tunnel</u>	:	D
<u>Dispositions spéciales chargement, déchargement et manutention ADR</u>	:	CV9 CV12
<u>Dispositions spéciales - Colis</u>	:	V14
<u>Dispositions spéciales - Vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales - Exploitation</u>	:	S2
<u>ADR Danger n° (code Kemler)</u>	:	

RID

<u>Dispositions particulières</u>	:	190 327 344 625
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	1L
<u>Quantités exceptées</u>	:	E0

ADN

<u>Dispositions particulières</u>	:	190 327 344 625
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	1L
<u>Quantités exceptées</u>	:	E0

IMDG

<u>Dispositions particulières</u>	:	63 190 277 327 344 381 959
<u>Quantité limitée (LQ)</u>	:	1000 mL
<u>Quantités exceptées</u>	:	E0
<u>Instructions d'emballage</u>	:	P207 LP200
<u>Dispositions spéciales d'emballage</u>	:	PP87 L2
<u>Instruction(s) IBC</u>	:	
<u>Dispositions IBC</u>	:	
<u>Instructions pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Dispositions spéciales pour les citernes mobiles et conteneurs pour vrac</u>	:	
<u>Codes EmS</u>	:	F-D, S-U
<u>Arrimage et manutention</u>	:	Catégorie None SW1 SW22
<u>Séparation</u>	:	SG69
<u>Propriétés et observations</u>	:	

Adhesive spray permanent

IATA

<u>PCA - Quantités exceptées</u>	:	E0
<u>PCA - Quantités limitées - Instructions d'emballage</u>	:	Y203
<u>PCA - Quantités limitées - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	30kg
<u>PCA - Packing Instructions</u>	:	203
<u>PCA - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	75kg
<u>CAO - Instructions d'emballage</u>	:	203
<u>CAO - Quantité nette maximale par emballage</u>	:	150kg
<u>Dispositions particulières</u>	:	A145 A167 A802
<u>Code ERG</u>	:	10L

14.7 - Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances REACH candidates Aucun

Substances Annex XIV Aucun

Substances Annex XVII Aucun

Teneur en COV 544.229 g/l

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Aucune information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

Version	Date d'émission	Auteur	Description des modifications
1	12/27/2022		

Textes des phrases réglementaires

Aerosol 1	Aérosol - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 3
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire - Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Irritation oculaire - Catégorie 2A
Flam. Gas 1	Gaz inflammable. - Catégorie 1
Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs inflammables. - Catégorie 2
H220	Gaz extrêmement inflammable
H222	Aérosol extrêmement inflammable
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H229	Réceptacle sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur

Adhesive spray permanent

H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Press. Gas	gaz sous pression
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée - Catégorie 2
STOT SE 3 (H336)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H336)

*** **